



COMITÉ
INTERNATIONAL
OLYMPIQUE

Règlement du Congrès olympique 2009

Approuvé par la commission exécutive le 26 avril 2007

Modifié le 1^{er} octobre 2008

Document original rédigé en français



Table des matières

Avant-propos 3

1. Organisation générale	3
2. Thèmes et sous-thèmes	4
3. Composition du Congrès	5
3.1. Les congressistes	5
3.2. Les observateurs.....	5
4. Les différentes étapes vers le Congrès à Copenhague en 2009	6
4.1. L'appel à contribution	7
4.2. Le Congrès virtuel.....	7
4.3. Les contributions au Congrès	8
4.4. Les synthèses et les recommandations.....	8
4.5. Le document final du Congrès	8
4.6. Le Congrès olympique à Copenhague du 3 au 5 octobre 2009	9
4.7. Langues	12
4.8. Les actes du Congrès	12
4.9. Le suivi des recommandations du Congrès.....	12
4.10. Les dates clés	13
5. Rôles et responsabilités	14
5.1. La commission pour le Congrès 2009	14
5.2. Le comité de rédaction pour le Congrès 2009.....	14
5.3. Le secrétariat du Congrès 2009.....	15



Avant-propos

Ce document est le document de référence qui régit l'ensemble de l'organisation du Congrès olympique qui se tiendra à Copenhague (Danemark) du 3 au 5 octobre 2009.

1. Organisation générale

Conformément aux prescriptions de la Charte olympique, le président du Comité International Olympique (CIO) convoque le Congrès olympique à Copenhague du 3 au 5 octobre 2009.

Le Congrès est organisé par le CIO, qui en délègue la préparation à la commission pour le Congrès 2009, présidée par le président du CIO. Le président du CIO préside également le Congrès olympique.

Extrait de la Charte olympique

État en vigueur au 1^{er} septembre 2004, pp:13-14

"[...] Règle 4: Congrès olympique*

Le Congrès olympique réunit les représentants des parties constitutives du Mouvement olympique à intervalles déterminés par le CIO; il est convoqué par le président du CIO; son rôle est consultatif.

Texte d'application de la Règle 4

1 Le Congrès olympique est convoqué par le président, sur décision de la Session, et organisé par le CIO en un lieu et une date fixés par la Session. Le président préside le Congrès et en arrête la procédure.

2 Les membres, le président d'honneur, les membres honoraires et les membres d'honneur du CIO, ainsi que les délégués représentant les FI et les CNO assistent au Congrès olympique; celui-ci peut aussi comprendre les représentants d'organisations reconnues par le CIO. En outre, assistent au Congrès olympique les athlètes et les personnalités invités personnellement ou à titre de représentants.

3 La commission exécutive du CIO établit l'ordre du jour du Congrès olympique après consultation des FI et des CNO. [...]"



2. Thèmes et sous-thèmes

Lors de la première réunion de la commission pour le Congrès 2009 tenue le 21 juin 2006, le titre du Congrès a été choisi : "**Le Mouvement olympique dans la société**".

Le Congrès comprend cinq thèmes principaux, avec trois sous-thèmes chacun.

Thèmes et sous-thèmes

Thème 1 : Les athlètes

- 1.1 Relations entre les athlètes, les clubs, les fédérations et les CNO
- 1.2 Protection de la santé lors de l'entraînement et en compétition
- 1.3 La vie sociale et professionnelle des athlètes pendant et après le sport de haut niveau

Thème 2 : Les Jeux Olympiques

- 2.1 Comment faire pour que les Jeux demeurent une manifestation de premier plan ?
- 2.2 Les valeurs olympiques
- 2.3 L'universalité et les pays en développement

Thème 3 : La structure du Mouvement olympique

- 3.1 L'autonomie du Mouvement olympique
- 3.2 La bonne gouvernance et l'éthique
- 3.3 Les relations entre le Mouvement olympique et ses diverses parties prenantes

Thème 4 : L'Olympisme et la jeunesse

- 4.1 Vers une société active
- 4.2 Le sport de compétition est-il toujours attrayant ?
- 4.3 Les manifestations sportives pour les jeunes

Thème 5 : La révolution numérique

- 5.1 Une nouvelle gestion des droits sportifs
- 5.2 Comment accroître l'audience en sport ?
- 5.3 La communication avec les diverses parties prenantes à l'ère du numérique



3. Composition du Congrès

3.1. Les congressistes

Les membres, les membres honoraires et les membres d'honneur du CIO;

Des représentants des Fédérations Internationales;

Des représentants des Comités Nationaux Olympiques;

Des représentants des athlètes;

Des représentants des comités d'organisation des Jeux de l'Olympiade et des Jeux Olympiques d'hiver passés et futurs (2006 – 2008 – 2010 – 2012 – 2014);

Des représentants du personnel d'encadrement des athlètes (entraîneurs, médecins, soignants);

Des représentants des arbitres, juges et officiels techniques;

Des représentants des partenaires olympiques du CIO;

Des représentants des médias.

3.2. Les observateurs

Des représentants des organisations sportives ou autres invités du président du Congrès.



COMITÉ
INTERNATIONAL
OLYMPIQUE

4. Les différentes étapes vers le Congrès à Copenhague en 2009

	2007						2008												2009									
	07	08	09	10	11	12	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10
Appel à contribution																												
Ouverture du Congrès virtuel																												
Congrès virtuel famille olympique																												
Contribution du public au Congrès																												
Clôture du Congrès virtuel																												
Sélection des contributions																												
Rédaction des synthèses																												
Publication des contributions																												
Rédaction des recommandations et projet de document final																												
Communication liste intervenants																												
Congrès olympique 2009																												



4.1. L'appel à contribution

Lors de la 119^e Session, qui se tient du 4 au 7 juillet 2007 à Ciudad Guatemala, le concept de Congrès virtuel est présenté à tous les membres du CIO. **Durant la Session, l'appel à contribution est formellement lancé par le président du CIO sous forme de communication à toute la famille olympique.** Le présent document fait office de règlement encadrant l'ensemble du projet et de document de référence pour l'appel à contribution.

4.2. Le Congrès virtuel

Lors de la 119^e Session du 4 au 7 juillet 2007 à Ciudad Guatemala, le concept de Congrès virtuel est présenté à tous les membres du CIO. Le Congrès virtuel dure **du 1^{er} octobre 2007 au 31 décembre 2008.**

Deux initiatives sont lancées en parallèle :

1. À la suite de l'appel à contribution, la première initiative consiste à ouvrir l'Extranet du Congrès à tous les congressistes tels que définis à l'article 3. Toutes les personnes qui se sont inscrites au Congrès et qui sont reconnues par les différentes entités du Mouvement olympique ont ainsi la possibilité de faire parvenir leurs contributions au secrétariat du Congrès **du 1^{er} octobre 2007 au 31 décembre 2008 au plus tard.** Les contributions doivent être en français ou en anglais et remises sous format électronique sur la base d'un modèle défini par le secrétariat du Congrès. Elles ne peuvent pas dépasser 1 000 mots (deux pages au format A4). Chaque personne peut soumettre plusieurs contributions pour autant que ces dernières ne concernent pas le même sous-thème. Toutes les contributions sont soumises au comité de rédaction qui les résume ou les raccourcit si nécessaire afin d'éviter les redondances et éventuels doublons. Elles sont publiées sur l'Extranet au fur et à mesure de leur certification et sont consultables par tous les congressistes inscrits et qui ont reçu les codes d'accès à l'Extranet. L'Extranet consacré au Congrès virtuel est accessible dès **le 1^{er} octobre 2007; il fermera le 31 décembre 2008 au plus tard.** Les contributions pourront être consultées jusqu'au Congrès mais aucune d'elles ne sera prise en considération après le 31 décembre 2008.
2. À la suite de l'appel à contribution, la deuxième initiative consiste à ouvrir, pour le public, un espace sur le site Internet du CIO. Cet espace permet de donner toutes les informations concernant le but du Congrès et de présenter certains thèmes et sous-thèmes de la manifestation. Le public a la possibilité, par le biais d'un document électronique au format prédéfini, de faire parvenir au CIO une contribution, en français ou en anglais, sur un ou plusieurs thèmes et sous-thèmes du Congrès. Un maximum de deux contributions par personne est pris en considération pour autant que ces dernières ne concernent pas le même thème. Les contributions ne peuvent pas dépasser 1 000 mots (deux pages au format A4). Une sélection des contributions du public est soumise par le secrétariat du Congrès aux membres du comité de rédaction, qui décident de celles qui méritent d'être publiées dans les actes du Congrès. Le public pourra faire parvenir ses contributions par courrier électronique à l'adresse figurant sur le site Internet du CIO **du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 au plus tard.**



4.3. Les contributions au Congrès

À la clôture du Congrès virtuel, les contributions soumises durant cette phase et qui ont été publiées sur l'Extranet sont ensuite reliées afin de constituer le volume 1 des actes du Congrès. Dans la mesure du possible, ce volume est envoyé à tous les congressistes ou distribué à leur arrivée à Copenhague.

4.4. Les synthèses et les recommandations

À l'issue du Congrès virtuel, le comité de rédaction analyse les différentes contributions afin de dégager les principales tendances par thèmes et sous-thèmes. Ces synthèses sont soumises aux membres de la commission pour le Congrès 2009.

Sur la base des synthèses réalisées par thèmes et par sous-thèmes, les membres de la commission pour le Congrès 2009 donnent les grandes orientations concernant les recommandations qui doivent figurer dans le projet de document final. Le comité de rédaction se charge de rédiger le projet de document final.

4.5. Le document final du Congrès

Le document final du Congrès consiste en une déclaration écrite succincte, sous forme de recommandations, qui reflète dans les grandes lignes l'orientation souhaitable de l'action du Mouvement olympique.

À l'issue des trois jours de Congrès à Copenhague du 3 au 5 octobre 2009, le projet de document final est adapté en fonction des débats. Il est soumis aux membres de la commission pour le Congrès 2009.

Le projet de document final du Congrès est présenté par le président du CIO au Congrès lors de sa séance de clôture.



4.6. Le Congrès olympique à Copenhague du 3 au 5 octobre 2009

Le format du Congrès est le suivant :

Les débats pour chaque thème et sous-thème se tiennent lors du Congrès olympique prévu à Copenhague du 3 au 5 octobre 2009.

Le Congrès se déroule de la façon suivante.

Déroulement du Congrès

Le Congrès se déroule sur 3 jours selon le programme ci-dessous.

Jour 1		Jour 2		Jour 3	
9h00-9h45	Cérémonie d'ouverture	9h00-10h30	Thème 3 (Séance plénière)	9h00-10h30	Thème 5 (Séance plénière)
9h45-10h00	Pause				
10h00-11h30	Thème 1 (Séance plénière)	10h30-10h45	Pause	10h30-10h45	Pause
11h30-11h45	Pause	10h45-12h00	Thème 3 Sous-thèmes 1, 2, 3 (Séances débats)	10h45-12h00	Thème 5 Sous-thèmes 1, 2, 3 (Séances débats)
11h45-13h00	Thème 1 Sous-thèmes 1, 2, 3 (Séances débats)	12h00-14h00	Repas	12h00-14h00	Repas
13h00-15h00	Repas	14h00-15h30	Thème 4 (Séance plénière)	14h00-15h30	Adaptation du document final par la commission pour le Congrès 2009
15h00-16h30	Thème 2 (Séance plénière)	15h30-15h45	Pause	15h30-15h45	Pause
16h30-16h45	Pause	15h45-17h00	Thème 4 Sous-thèmes 1, 2, 3 (Séances débats)	15h45-17h00	Présentation du document final et clôture du Congrès
16h45-18h00	Thème 2 Sous-thèmes 1, 2, 3 (Séances débats)				

Chaque thème est traité durant trois heures (pause comprise).



Séance plénière pour chaque thème

Les travaux pour chaque thème débutent par une séance plénière d'une heure et demie. Au cours de cette séance, un premier conférencier fait un exposé général de trente minutes. Puis des représentants du CIO, des FI, des CNO et des athlètes OU des comités d'organisation OU des médias (à déterminer en fonction du thème) proposent un exposé de 15 minutes chacun, fixant de la sorte le cadre général des débats. Le premier conférencier ouvrant la séance plénière de chaque thème est désigné par le président du Congrès.

L'organisation des séances plénières est la suivante :

Minutage	Séance plénière pour le thème		
00mn -> 30mn	Première intervention par un conférencier clé		
30mn -> 45mn	Un représentant CIO		
45mn -> 60mn	Un représentant CNO		
60mn -> 75 mn	Un représentant FI		
75mn -> 90 mn	Un représentant Athlète OU Comité d'organisation OU Médias (à déterminer en fonction du thème traité)		
90 mn -> 105 mn	Pause		
	Séances débats pour chaque sous-thème		
105 -> 180 mn	Sous-thème 1	Sous-thème 2	Sous-thème 3

Le thème est traité dans le cadre de la séance plénière qui se déroule dans un seul et même endroit. Après la pause, un débat pour chaque sous-thème est organisé dans trois endroits différents.



Séances débats pour chaque sous-thème

Les séances débats durent une heure et quart chacune. Les trois sous-thèmes y sont traités en parallèle dans trois salles différentes. Chaque séance est animée par un modérateur désigné au préalable par la commission pour le Congrès 2009. Les séances débats traitant des sous-thèmes se déroulent de la manière suivante :

Minutage	Minutage	Séances débats pour les sous-thèmes 1, 2, 3
105 -> 180 mn	105 -> 115 mn (10mn)	1 modérateur
	115 -> 120 mn (5mn)	1 représentant CIO
	120 -> 125 mn (5mn)	1 représentant CNO
	125 -> 130 mn (5mn)	1 représentant FI
	130 -> 135 mn (5mn)	1 représentant Athlète OU Comité d'organisation OU Médias (à déterminer en fonction du thème traité)
	135 mn -> 180 mn (45mn)	Débats

Le modérateur présente le sous-thème pendant 10 minutes. Puis il passe la parole aux représentants du CIO, des FI, des CNO et des athlètes OU des comités d'organisation OU des médias (à déterminer en fonction du thème), qui disposent de 5 minutes chacun. Le modérateur ouvre ensuite les débats pendant quarante cinq minutes à l'ensemble des conférenciers présents dans la salle.

Le modérateur s'assure de la bonne tenue des débats et gère le temps de parole.

Le modérateur veille à ce que chaque congressiste qui souhaite s'exprimer puisse le faire. Il s'assure par ailleurs que les différentes interventions sont équitablement réparties entre les différents représentants de la famille olympique.

Lorsque le modérateur donne la parole à un intervenant, il lui demande de bien vouloir se présenter, de s'exprimer en français ou en anglais et lui rappelle qu'il dispose de deux minutes tout au plus pour exposer son propos, et ce afin qu'un maximum de congressistes puissent intervenir.

S'il le juge nécessaire, le modérateur peut demander à un représentant du CIO, des FI, des CNO et des athlètes OU des comités d'organisation OU des médias (à déterminer en fonction du thème), ou encore à un participant à la séance, s'il souhaite répondre à l'intervenant. Le modérateur rappelle que la durée de cette réponse ne doit pas dépasser deux minutes.

À tout moment, le modérateur peut intervenir s'il le juge nécessaire afin de recadrer les débats.

Accès au Congrès

Les séances du Congrès ne sont pas publiques et seules les personnes dûment accréditées peuvent prendre part aux débats. Les médias dûment accrédités (presse, radio et télévision) peuvent suivre l'ensemble des travaux du Congrès.

Tous les débats sont filmés et enregistrés.

À la suite du Congrès, les enregistrements sont consultables auprès du département de la gestion de l'information du CIO.



4.7. Langues

Les langues officielles du Congrès sont le français et l'anglais. Tous les documents officiels ne sont distribués que dans ces deux langues.

L'interprétation simultanée est assurée, lors des séances plénières, dans les langues suivantes : français, anglais, allemand, espagnol, russe et arabe.

L'interprétation simultanée est assurée, lors des séances débats, dans les langues suivantes : français et anglais. Lors des séances débats, les intervenants sont appelés à s'exprimer en français ou en anglais uniquement.

4.8. Les actes du Congrès

Les actes du Congrès sont constitués :

- des contributions des congressistes faites dans le cadre du Congrès virtuel (volume 1);
- du procès-verbal officiel des débats du Congrès;
- du document final du Congrès 2009.

La rédaction, la publication et la diffusion des actes du Congrès en français et en anglais sont exclusivement assurées par le CIO.

Tout litige portant sur ce rapport est tranché par la commission exécutive du CIO.

4.9. Le suivi des recommandations du Congrès

Le document final et les recommandations du Congrès seront présentés à la Session du CIO.



4.10. Les dates clés

4 au 7 juillet 2007	Appel à contribution pour le Congrès 2009
1^{er} octobre 2007	Ouverture du Congrès virtuel
1^{er} octobre 2007 au 31 décembre 2008	Réception et publication des contributions sur l'Extranet prévu à cet effet
1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008	Réception des contributions du public et sélection des documents les plus pertinents
31 décembre 2008	Clôture du Congrès virtuel et de la phase de collecte des contributions
1^{er} janvier 2009 au 31 mai 2009	Rédaction des synthèses
juin 2009	Publication du volume 1 des actes du Congrès comprenant toutes les contributions
1^{er} juin au 30 septembre 2009	<ul style="list-style-type: none">○ Rédaction des recommandations et du projet de document final○ Communication de la liste officielle des intervenants du Congrès
3 au 5 octobre 2009	Congrès olympique



5. Rôles et responsabilités

5.1. La commission pour le Congrès 2009

La commission pour le Congrès 2009 assure la coordination de l'ensemble du projet.

La commission pour le Congrès 2009 a la responsabilité :

- de fixer le cadre général du Congrès;
- de déterminer les thèmes et les sous-thèmes du Congrès;
- de valider le contenu des publications du Congrès sur proposition du comité de rédaction;
- d'approuver la liste des intervenants du Congrès;
- d'élaborer les recommandations;
- d'élaborer le projet de document final.

5.2. Le comité de rédaction pour le Congrès 2009

Le comité de rédaction assure la coordination de l'ensemble des contenus et des interventions du Congrès.

Le comité de rédaction pour le Congrès 2009 a la responsabilité :

- de certifier les contributions qui sont publiées sur l'Extranet du Congrès virtuel;
- de proposer à la commission pour le Congrès 2009 l'ensemble des contributions qui sont publiées dans le volume 1 des actes du Congrès.
- de participer à l'élaboration des recommandations;
- de participer à l'élaboration du projet de document final.



5.3. Le secrétariat du Congrès 2009

Le secrétariat du Congrès 2009 veille à fournir tout le soutien requis pour la bonne coordination de l'ensemble du projet.

Le secrétariat du Congrès 2009 a la responsabilité :

- de mettre en oeuvre les supports nécessaires à la bonne tenue du Congrès;
- d'assurer la transmission des contributions au comité de rédaction;
- de coordonner la publication du volume 1 des actes du Congrès comprenant les contributions;
- d'assister les modérateurs qui sont chargés d'animer les débats;
- de participer à l'élaboration des recommandations;
- de participer à l'élaboration du projet de document final.

Le secrétariat du Congrès est assuré par le CIO.